



## Procès-Verbal du Conseil municipal du 20 septembre 2023 à 19 H 00

Convocation faite le : 13/09/2023

Membres en exercice : 14

PRESENTS :

Mesdames LAFONT Viviane, MARCON Julie, VINOT Valérie.

Messieurs GRIMAUULT Wilfried, FRANCESCHI David, LEAU Benjamin, PLISSONNEAU Frédéric, SAUVANET Hugues, THEBAULT Christophe et Monsieur ROSSIGNOL Joël, Président

ABSENTS REPRESENTES :

Madame COCHON Anaïs procuration à Monsieur LEAU Benjamin

Monsieur RENAUD Francis procuration à Madame LAFONT Viviane

Madame ISAAC Annick procuration à Monsieur SAUVANET Hugues

ABSENTE EXCUSEE :

Madame BOYELDIEU Vanessa

Monsieur SAUVANET Hugues est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il accepte. Le Procès-verbal de la séance du 29/08/2023 est approuvé à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h15.

### L'ORDRE DU JOUR COMPREND 2 POINTS

- 1- Autorisation de signature de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)
- 2- Demande de subvention pour travaux de modernisation du parc d'éclairage public au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires « Fonds Vert »
- 3- Questions diverses

#### 1 – Autorisation de signature de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application de la Loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié, un CFU peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales ou des groupements volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2023.

Ce CFU se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le CFU a plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et la comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La commune de Beaugeay s'est portée candidate pour l'année 2023. Il est précisé que cette expérimentation concerne uniquement le budget principal de la collectivité.

L'expérimentation du Compte Financier Unique s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local.

Ce référentiel qui a vocation à être généralisé à moyen terme, constitue le cadre de référence pour les budgets éligibles à l'expérimentation du Compte Financier Unique, à l'exception des budgets à caractère industriel et commercial qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer avec les services de l'Etat la convention relative à l'expérimentation du CFU.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 ;

- Vu la convention relative au CFU ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- De l'autoriser à signer ladite convention.

**Nombre de votants : 13      POUR : 13      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

**2 – Demande de subvention pour travaux de modernisation du parc d'éclairage public au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires « Fonds Vert »**

Dans le cadre de sa politique en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie, la collectivité souhaite engager des travaux de modernisation de son parc d'éclairage public en accélérant la mise en œuvre de dispositif à LED.

Les travaux engagés sont le changement de toutes les ampoules standards de l'éclairage public en ampoules LED à faible consommation.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert), d'un montant de 9 554,72 € HT.

DEPENSES		RECETTES	
Total des prestations et fournitures (devis EP036-1026 du SDEER)	31 849,06 €	Subvention d'Etat (Fonds vert) = 30% SDEER = 50 % Autofinancement (fonds propres) = 20%	9 554,72 € 15 924 ,53 € 6 369,81 €
TOTAL (en € HT)	31 849,06 €	TOTAL (en € HT)	31 849,06 €
TVA (20 %) (La TVA est récupérée par le SDEER)		TVA (20 %)	
TOTAL (en HT)	31 849,06 €	TOTAL (en HT)	31 849,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le plan prévisionnel de financement présenté,
- Décide d'inscrire ce projet sur les exercices budgétaires 2024 à 2025
- Sollicite une subvention de 9 554,72 € au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert),
- Charge Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

**Nombre de votants : 13      POUR : 13      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

**3 – QUESTIONS DIVERSES**

**Nouveaux arrivants :**

Les nouveaux arrivants sont conviés le vendredi 6 octobre à 18H30 à la salle des fêtes, ainsi que les associations de la commune.

Une invitation sera envoyée à chacun courant cette semaine.

**Stationnement Allée des Peupliers :**

L'aménagement des trottoirs et la matérialisation de places de parking sont terminés.

Une note d'information sera envoyée aux riverains afin de ne plus se garer sur les trottoirs mais de privilégier les aménagements prévus à cet effet.

**Colis de nos aînés :**

La commission « Action sociale » informe le Conseil Municipal d'un courrier de mécontentement d'un administré pour le choix des colis au lieu d'un repas.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier lui sera envoyé.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00**

**Le Maire,  
Joël ROSSIGNOL**

**Le Secrétaire de séance  
SAUVANET Hugues**